

SAMEDI 12 AOUT et DIMANCHE 13 AOÛT 2017

HÉMONSTOIR

30^{ème} RONDE DES VALLÉES

Course Internationale Catégorie « Juniors »

Dossier Technique

ORGANISATION

Officiels	Organ	isation
Président du jury DEMPERE RODA José Ramon Espagne	Direction de l'épreuve Jean-Yves MAHOUDO 06.81.26.99.48	Caméra arrivée André COUE
Commissaire 1 IDELOT Laurent	Responsable départ/arrivée	Restauration Elga RENOUARD
Commissaire 2 GARNIER Morgane	Informatique J-François LE BOUDEC Patricia LEVEY	Permanence presse École
Juge à l'arrivée JOUAN Ludovic	Moto information Hervé PESTEL	Protocole
Commissaire moto 1 VERGER Guillaume	Service d'ordre arrivée Christian VETEL	Sécurité signaleurs Michel BURLOT
Chronométreur 1 PIVETEAU Olivier	Ouverture de course HARMONIE MUTUEL	Parking officiel Gilles FOLLIARD
Commissaire moto 2 ROBIN Arnaud	Dépannage neutre 1 VCP LOUDEAC	Parking équipes Gilles FOLLIARD
Inspecteur contrôle anti- dopage	Dépannage neutre 2 Assistance radio	Hôpital de Kério Noyal-Pontivy 02.97.25.32.25
	Dépannage neutre 3 Kangoo Renault	Médecin Docteur LE BARS
	Voiture balai Camion JOUET	Ambulance Ambulances Le Collinet

COMITE ORGANISATEUR

0	1 ^{ère} épreuve sous le contrôle du tennis club	1988
0	Modification des statuts – appellation	1991
0	Organisation « La Ronde des Vallées »	1991
0	Effectif membres actifs	23
0	Adresse du siège social	Mairie d'Hémonstoir

HISTORIQUE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS

Épreuves cyclistes:

0	Minimes	course d'attente depuis 1988
0	Cadets	course d'attente de 1988 à 1994
0	Féminines	course d'attente de 1995 à 2002
0	2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	course d'attente depuis 2003

Championnat départemental:

0	Minimes - cadets	1995
0	Juniors	1999
0	Minimes – cadets – juniors	2007

Championnat de Bretagne:

o Minimes – cadets - juniors 2009

Autres organisations:

0	Randonnée VTT	fin octobre
0	Cochon grillé	08 mai
0	Jarret frites	Février

Loto
 Février / Avril / Octobre

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1: ORGANISATION

L'épreuve « *La Ronde des Vallées* » Juniors est organisée par l'association La Ronde des Vallées (Président : JY MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute les *12 et 13 août 2017*.

ARTICLE 2: Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories *Hommes Juniors*. Elle est inscrite au calendrier route UCI *Junior*.

L'épreuve est classée en classe 2.1 Junior.

ARTICLE 3: PARTICIPATION ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : *nationales*, *régionales*, *clubs ou mixtes*.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, l'équipe est composée au minimum de 4 coureurs et au maximum de 6 coureurs et 3 remplaçants.

Les engagements se feront au moyen du bulletin officiel UCI (bien mentionner le code UCI). Ils doivent parvenir à Jean Yves MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir avant le samedi 22 juillet 2017.

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation UCI au minimum de 250 € majorés des frais engagés pour l'organisation de l'hébergement de cette équipe.

En cas de contestation, la fédération nationale, d'une part et l'UCI d'autre part, seront seules compétentes pour porter jugement.

ARTICLE 4: PERMANENCE, DOSSARDS, PLAQUES, RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La permanence de départ se tient, le 12 août 2017 de 9h à 11 h à l'école d'Hémonstoir.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait aux heures d'ouverture de la permanence le 12 août 2017 à partir de 9 h.

Chaque équipe recevra 2 dossards et une plaque par coureur, la licence du directeur sportif sera gardée pour assurer le retour des plaques.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le *12 août 2017* à *11h15* à *l'étage de la salle des fêtes d'Hémonstoir*.

ARTICLE 5: ORDRE DE DÉPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

Les commissaires se réservent d'établir l'ordre des départ du contre-la-montre par rapport au classement de l'étape de la veille.

Il sera publié sur le site Internet <u>www.bretagne-vtt.com</u> à partir du samedi soir et afficher à la salle des fêtes, ainsi que les classements.

ARTICLE 6: INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur la fréquence RADIO. Chaque équipe devra être autonome pour la réception de l'info-course

ARTICLE 7: VEHICULES ASSISTANCE

Chaque coureur pourra avoir un véhicule suiveur lors du contre-la-montre. Pour la course en ligne chaque équipe pourra mettre dans la course un véhicule assistance technique.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le VCP Loudéac.

Ce service est assuré au moyen de 3 véhicules.

ARTICLE 8: RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement après le 50^{ème} km et jusqu'à 20 km de l'arrivée.

Une zone sera matérialisée sur le circuit final.

ARTICLE 9: DÉVIATION

A l'arrivée, les véhicules d'assistance sont tenus de respecter la déviation mise en place par l'organisation.

ARTICLE 10: COUREURS DISTANCES, ABANDONS, VÉHICULE BALAI

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route.

Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec sa bicyclette.

ARTICLE 11: DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 18% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Pour le contre-la-montre, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 35% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 12: CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- o Contre-la-montre au temps au centième
- o Épreuve en Ligne
- Général au temps cumulé du contre-la-montre et des épreuves en ligne.
 (départage au centième du clm puis à la place de la course en ligne)
- Jeunes (meilleur junior première année) (idem)
- Classement par équipes au temps (départage aux nombres de places et à la meilleure place)
- Points chauds aux points (5, 3, 2,1 sur chaque classement)
 (départage : nb de lère, 2ème, 3ème place), en cas d'égalité le coureur ayant le plus de lère place, en cas de nouvelle égalité le mieux classé au général individuel)
- Meilleur grimpeur aux points (5,3,2,1 sur chaque classement (départage : Le coureur ayant le plus de points, en cas d'égalité le coureur ayant le plus de 1ére place, en cas de nouvelle égalité le mieux placé au classement général individuel

ARTICLE 13: PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

Vainqueur du CLM : 10 minutes après l'arrivée.

Devront se présenter sur le podium d'arrivée 10 minutes après chaque étape :

- o Les 3 premiers de la course en ligne;
- o Le vainqueur du classement des points chauds ;
- o Le vainqueur du classement des grimpeurs ;
- O Le meilleur Junior 1 ère année;
- o Le premier du classement général.

Le dimanche après la course en ligne : les 3 premiers du classement général.

ARTICLE 14: ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de lois Françaises.

Le contrôle antidopage a lieu près du podium après chaque étape.

ARTICLE 15: PRIX

Les prix suivants sont attribués : épreuve internationale juniors classe 2.0 M.J Samedi après-midi en ligne : 910/20 (175 € au 1^{er}) Dimanche matin contre la montre : 645/20 (100 € au 1^{er}) Dimanche l'épreuve en ligne : 645/20 (100 € au 1^{er}) Classement général: 1113/20 (221 € au 1^{er}) Classement points chauds: Prix et coupes Classement meilleur grimpeur: Prix et coupes Classement Juniors 1: Prix et coupes Classement par équipes : Prix et coupes

ARTICLE 16: PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CLASSEMENTS ANNEXES

Grand Prix de la Montagne

Doté de 106 € de Prix

Règlement:

Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :

Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;

Seuls les quatre coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération ;

o Points attribués : 5 - 3 - 2 - 1;

Un panneau situé à 500 mètres auparavant annoncera le Grand Prix de la Montagne :

A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix de la Montagne ;

Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;

Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribué aux premiers coureurs classés ;

En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;

En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1^{ère} place servira à départager ; 7 pointages seront effectués :

1ère étape
 3ème étape
 4 pointages

<u>Côtes sélectionnées</u> - 1ère étape

1	Beau Soleil	km	12,50
2	Panneau stop après Querrien	km	38,60
3	Eolienne	km	45,30

<u>Côtes sélectionnées</u> - 3^{ème} étape

1	Côte de Mûr-de-Bretagne	km	28,00
2	Entrée de Merléac	km	38,60
3	Côte de Saint-Marcel	km	71,80

Grand Prix Meilleur Animateur

Doté de 106 € de Prix

Règlement:

Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :

Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;

Seuls les quatre coureurs franchissant la ligne de sprint seront pris en considération ;

Points attribués : 5 - 3 - 2 - 1;

Un panneau situé à 500 m auparavant annoncera le Grand Prix Meilleur Animateur;

A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix Meilleur Animateur ;

Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;

Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;

En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;

En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1ère place servira à départager ;

6 pointages seront effectués :

1 ère étape : 3 pointages
 3 ème étape 3 pointages

Points sélectionnés - 1ère étape

1	Mairie d'Hémonstoir	km	10,80
2	La Motte	km	28,60
3	Entrée Le Cambout	km	55,60
4	2ème passage sur la ligne d'arrivée	km	84,20

Points sélectionnés - 3 ème étape

1	Garage à Saint-Caradec	km	10,40
2	Panneau publicitaire à l'entrée de Mûr de Bretagne	km	24,60
3	Entrée d'Allineuc	km	43,90
4	2ème passage sur la ligne d'arrivée	km	78,50

Prix par Équipe

Règlement:

- Le classement s'effectuera à l'addition des points correspondants aux places obtenues par les trois coureurs les mieux placés de chaque club, quelque soit le nombre de partants.
- O Si deux clubs obtiennent le même nombre de points, l'équipe déclarée vainqueur sera celle dont le coureur a remporté l'épreuve, ou classé son premier coureur le plus près du vainqueur de la course.

PALMARÈS

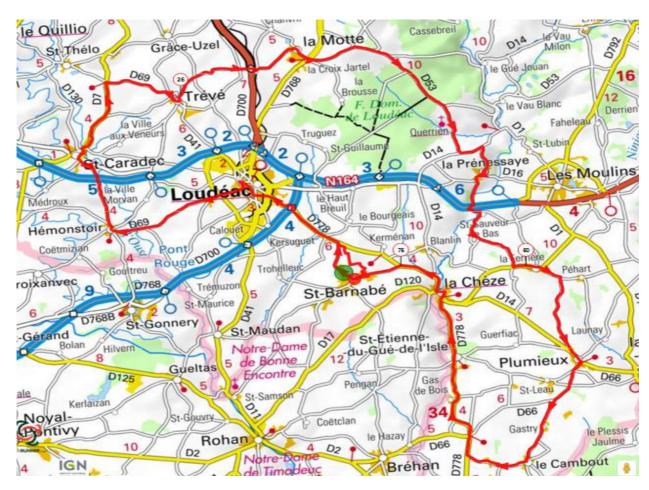
2015 : meilleur temps du contre-la-montre : 11 km 300 en 15 min 13 s

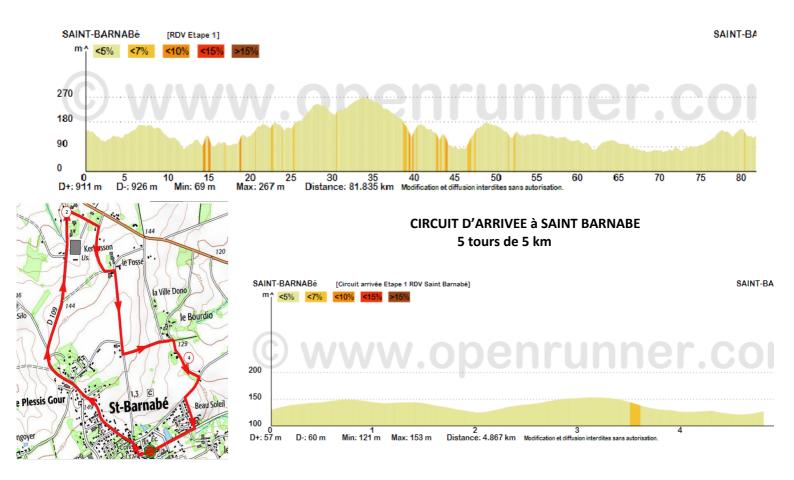
Année	Meilleur animateur	Meilleur grimpeur	
1993	G. GUEGUEN	Y. LE BOULANGER	
1994	A. ROUXEL	J. JOY	
1995	E. MELEUC	S. RESMOND	
1996	E. HORELLOU	M. GRIGOLETTO	
1997			
1998	C. LE MEVEL	C. LEMEVEL	
1999	S. HERLEDAN	F. FOLINAIS	
2000	P. LECLERC	B. VAUGRENARD	
2001	O. BONNAIRE	J. ROY	
2002	B. DERRIERN	P. QUEMENEUR	
2003	C. FABBRI (Belge)	J. BAKELANIS	
2004	J. BAKELANIS	C. LE BRIS	
2005	K. CHERRUAULT	K. CHERRUAULT	
2006	S. PIETERS (Belge)	G. BELGY	
2007	W. WIPPERT (Belge)	F. TAILLEFER	
2008	M. LE MONTAGNER	K. ELLISONDE	
2009	S. DEWORTELAER	S. DEWORTELAER	
2010	R. HARDY	L. BLANCHON	
2011	A. VILAIN	D. CHERBONNET	
2012	V. DESLANDES	N. PETERS	
2013	J. BUGTER (belge)	KUZNETSOU (russe)	
2014	VAN DEN BERG (hollande)	V. MADOUAS	
2015	N. LE PLINGARD	EEKOFF (Hollande)	
2016	T. MONTCHAMPS	T. MONTCHAMPS	

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Année	1 ^{er}	2 ^{ème}	
1988	F. BLEVIN	E. JAN	
1989	D. EZEQUEL	LE GAG	
1990	E. DRUMEL	Y. GAUTHIER	
1991	C. SAUGRAIN	A. MORIN	
1992	N. GUILLE	S. CORLAY	
1993	A. ROUXEL	R. FOCRAIN	
1994	L. HUBERT	A. ROUXEL	
1995	C. POOS	P. LE BOURNOT	
1996	A. LE PABIC	M. GRIGOLETTO	
1997	G. THEPAUT	M. RIVORY	
1998	F. LE CALVET	R. FEZ	
1999	F. FLEURY	A. BRETEAU	
2000	B. VAUGRENARD	M. MALLE	
2001	P. THERVILLE	D. JEHANNO	
2002	V. JEROME	A. GERARD	
2003	K. VANDEWALLE	N. MAES	
2004	Y. RAULT	R. RUUGH	
2005	T. HUREL	K. CHERRUAULT	
2006	J. ENGELEN	E. CLEMENT	
2007	A. COURTEILLE	N. VAILLANT	
2008	J. LE BON	R. BARDET	
2009	G. TARRIDE	M. LE MONTAGNER	
2010	S. BERGERET	M. CAM	
2011	P. HAVIK	G. MILLOUR	
2012	M. VANDERPOEL (Hollande)	V. DESLANDES	
2013	E. GESBERT	D. RIVIERE	
2014	SIVAKOV Pavel (Russie)	KUNIANOV (Russie)	
2015	GIRDLESTONE (Néo-Zélandais)	D. GEE (Canada)	
2016	SCHELLING (Hollande)	EEKHOFF (Hollande)	

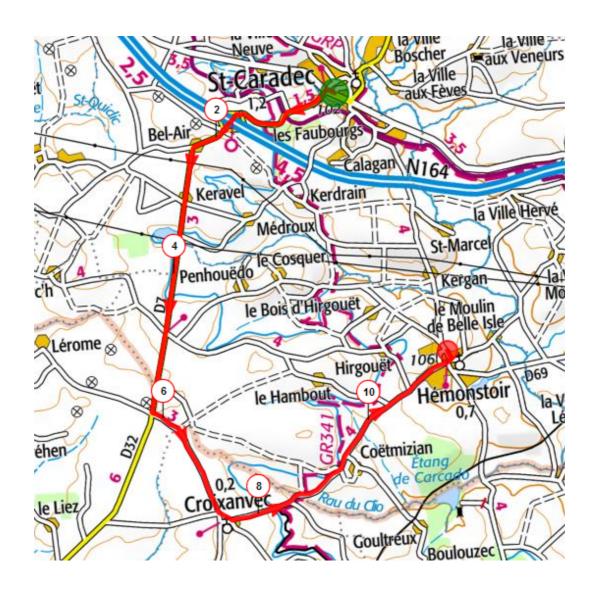
ÉTAPE N°1 : RONDE DES VALLÉES JUNIORS (12/08/2017) SAINT BARNABÉ – SAINT BARNABÉ 100.80 kms (80.80 kms en ligne + 5 x 5kms)

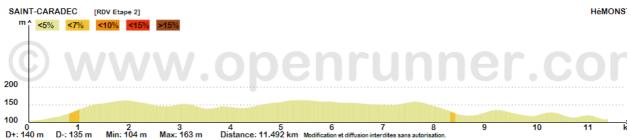




		Internationale Juniors	GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE			Circuit en Ligne 1ème étape 2017 Contrôle VCP LOUDEAC	
	RONDE D	ES VALLEES HEMONSTOIR	CENTRE			Contrôle VCP LOUDEAC	
KMS Parcouru s	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route	Heure Pass		Samedi 12 Août 2017	
		COURSE EN LIGNE	à	41	44	Km / H	
		Départ Saint Barnabé		15:00	15:00	Course neutralisée	
0,00	0.00	Garage Saint Barnabé	D109	15:10	15.10	Départ réel direction Loudéac	
0.00	99.20	intersection	D109/D778	15:10	15:10	Départ réel direction Loudéac	
2.40	96.80	rond point	D778	15:13	15:13	1ére sortie tout droit	
3.60	95.60	rond point Renault		15:15	15:14	2éme sotie tout droit	
4.00	95.20	rond point		15:15	15:15	2éme sotie tout droit	
4.60	94.60	rond point Ker Anne		15:16	15:16	3éme sortie direction Hemonstoir	
10.00	89.20	Hemonstoir	D69	15:24	15:23	entrée bourg	
10.80	88.40	Mairie Hemonstoir (PC1)	C1	15:25	15:24	Point Chaud	
12.50	86.70	Beau soleil (MG1)	C1	15:28	15:27	GRIMPEUR	
14.80	84.40	Entrée St caradec	164A/D7	15:31	15:30	Intersection tout droit	
15.30	83.90	Sortie St caradec	D7	15:32	15:30	Direction Uzel	
19.00	80.20	belle étoile	D7/D69	15:37	15:35	A droite direction Tréve	
22.10	77.10	entrée Trévé	C1	15:42	15:39	tout droit direcion Loudeac	
22.70	76.50	sortie Trévé	C1	15:43	15:40	A gauche direction La Motte	
26.40	72.80	pont de la 4 voie	D53	15:48	15:46	A gauche direction La Motte	
28.60	70.60	La Motte (PC1)	D53	15:51	15:49	Point Chaud	
29.50	69.70	La Motte la croix jartel	D778/D53	15:53	15:50	tout droit direction Plemet	
36.20	63.00	croisement			15:59	direction Querrien	
38.60	60.60	direction querrien (MG2)	D14		16:02	panneau stop 100mGRIMPEUR	
38.70	60.50	croisement	D14		16:02	au stop à gauche	
39.10	60.10	direction la prenessaye	D16	16:07	16:03	A droite direction La Prenessaye	
40.00	59.20	entrée La Prenessaye	D16	16:08	16:04	A droite rond point DANGER	
40.50	58.70	La prenessaye bourg		16:09	16:05	direction LOUDEAC	
40.80	58.40	La Prenessaye sortie	C4/C28	16:09	16:05	100m à gauche après sortie	
41.50	57.70	croisement		16:10	16:06		
42.10	57.10	croisement		16:11	16:07	A droite direction La Ferrrière	
45.30	53.90	éolienne (MG3)		16:16	16:11	GRIMPEUR	
46.90	52.30	croisement	D141	16:18			
48.10	51.10	La ferriere sortie	D120/C5	16:20			
52.80	46.40	Plumieux entrée	D41	16:27	16:22		
53.50	45.70	Plumieux bourg	D14/D66	16:28	16:22		
54.60	44.60	croisement	D66 B	16:30	16:24		
55.60	43.60	Le cambout entrée (PC3)	c1	16:31	16:25	,	
58.80	40.40	Le Cambout	C1		16:30		
61.30	37.90	croisement sortie Le Cambout	D778/C1	16:39			
65.40	33.80	St Etienne du gué de l'isle	D778	16:47	16:29		
72.20	27.00	La Chéze pont	20	16:55	16:48		
73.50		Sortie La Cheze		16:57	16:50		
74.20	25.00	entrée circuit	D53	16:58	16:51		
79.20	20.00	1er passage sur la ligne		17:05	16:58		
84.20	15.00	2éme passage sur la ligne (PC4)		17:13	17:02	The state of the s	
89.20	_	3éme passage sur la ligne	1	17:20	17:11		
94.20	The same of the sa	4éme passage sur la ligne		17:28	17:18		
		ARRIVEE		17:34	1.000		
99.20	0.00	MINIVEE	4	17.34	11.24		

ÉTAPE N°2 : RONDE DES VALLEÉES JUNIORS (13/08/2017) CLM individuel 11.340 kms SAINT-CARADEC - HÉMONSTOIR





Internationale Juniors RONDE DES VALLÉES HÉMONSTOIR

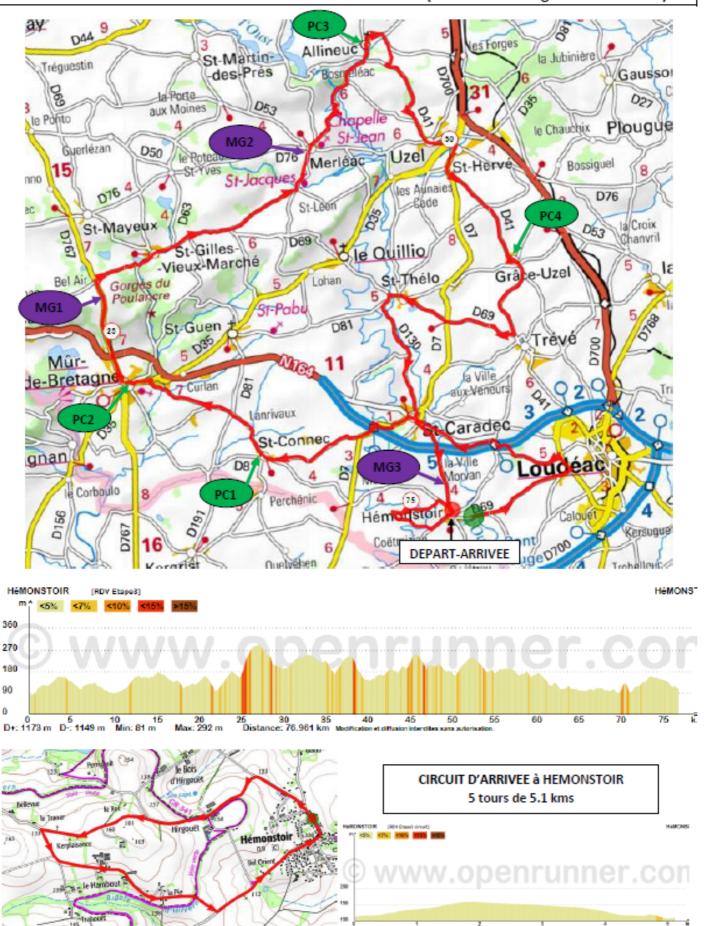
GRAND PRIX
CENTRE BRETAGNE

Circuit en Ligne 2ème étape 2017

Contrôle VCP LOUDEAC

KMS Par- courus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route em- pruntée	Heure de Passage		Dimanche 13 Août 2017 Matin
			à		45 08:00	Km / H
0,00	11,34	Saint-Caradec		08:00	08:00	Place de la mairie
0,10	11,24	Croisement ancienne natio- nale	D7	08:00	08:00	Tout droit
1,50	9,84	1 ^{er} rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit
1,70	9,64	2 ^{ème} rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit
2,20	9,14	Virage à gauche	D7	08:03	08:02	
5,70	5,64	Le Poteau	D7 / D322	08:08	08:07	A gauche Direction CROIXAN- VEC
7,50	3,84	Croixanvec	D322 / C1	08:10	08:10	A gauche Direction HEMONSTOIR
10,90	0,44	Salle à gauche		08:15	1 112.17	Traversée lotissement à GAUCHE
11,14	0,20	Mairie à gauche		08:15	08:14	
11,34	0,00	ARRIVÉE		08:16	08:15	

ETAPE N°3 RONDE DES VALLEES JUNIORS (13/08/2017) HEMONSTOIR – HEMONSTOIR 102.40 kms (77.10 kms en ligne + 5 x 5.1kms)



Circuit en Ligne 3ème étape 2017

NDE D	ES VALL	EES HEMONSTOIR GRAND PRIX CENTRE BRETAGN Route			ontrôle	VCP LOUDEAC	
KMS	ms à	993		Heure de		Dimanche 13 Août 2017	
Parco	Parco	Lieu de passage	emprunt			Après Midi	
urus	urir		ée	Passage			
		COURSE EN LIGNE	à	41	43	Km / H	
		Départ à Hémonstoir Cimetiére		14:30	14:30	Course neutralisée	
0,00	98,90	Départ Réel rue du hinguet	D69	14:40	14:40	Depart réel Direction Loudeac	
4,00	94,90		D69	14:45	14:45	a gauche	
4,70		intersection à gauche	164 A	14:46	14:46	direction St caradec	
7,30	-	2 rond point a suivre	164 A	14:50	14:50	direction St Caradec	
10,10	88,80	Entrée Saint caradec	D7	14:54	14:54	Tout droit	
10,40	88,50		D7	14:55	14:54	POINT CHAUD	
11,00	87,90	Sortie St Caradec	D32	14:56	14:55	A gauche direction Pontivy	
12,40	86,50	Zone de bel air	D32	14:58	14:57	2 rond points direction Pontivy	
13,50	85,40	Bel air	D109	14:59	14:58	A droite direction St Connec	
16,50	82,40	St connec		15:04	15:03	Entrée	
17,40	81,50	St connec église	D81A	15:05	15:04	A droite direction Mûr de bretagne	
19,40	79,50	croisement des 4 routes	D81A/D9	15:08	15:07	tout droit direction Mûr de bretagne	
23,90	75,00	entrée Mûr de bretagne	D767	15:14	15:13	croisement route de Pontivy A droite	
24,60		Panneau SIGNALITIQUE (PC2)		15:16	15:14	POINT CHAUD	
26,00		Sortie Mûr de bretagne	N164/D767		15:16	tout droit direction Corlay	
28,00		côte de Mûr GRIMPEUR (MG1)	D767	15:20	15:19	Parking GRIMPEUR	
28,80		Village Bel air	D767/D63		15:20	A droite	
30,40		St gilles vx marché	D69	15:24	15:22	Virage dangereux étang a gauche	
31,20		entrée St gilles vx marché	D69	15:25	15:23	A droite direction Merleac	
32,00		sortie St gilles vx marché	D69	15:26	15:24	A droite direction Merleac	
36,90	62,00	Chapelle St Leon	D69	15:34	15:31	tout droit descente dangereuse	
38,60	60,30	entrée Merleac (MG2)	C9	15:36	15:33	GRIMPEUR	
38,00	60,90	Merleac bourg	C9	15:35	15:33	Tour droit direction Allineuc	
39,30	59,60	DANGER	D.44	15:37	15:34	DESCENTE DANGEUREUSE	
43,90	55,00	Allineuc Entrée (PC3)	D41	15:44	15:41	POINT CHAUD	
45,10	53,80	a droite direction Les Forges	D53	15:46	15:42 15:42	A gauche direction Uzel	
45,10	53,80	intersection	D53	15:46 15:51	15:42	A gauche direction ozer	
48,80	50,10		D76	15:52	15:47	A gauche	
100000000000000000000000000000000000000	_	intersection	D76	15:52	15:49	Agadene	
49,70	-	tout droit	D7/D35	15:53	15:50	tout droit	
50,50		intersection direction Grace uzel	D7/033	15:55	15:52	A gauche	
51,60 51,90		direction Grace uzel	D41	15:55	15:52	A gauche	
55,70		entrée grace uzel	041	16.01	15:57	Aguaric	
56,00	42,90	bourg grace uzel		16:01	15:58	Direction Trévé	
59,40		Entré trevé	D41/D69	16.06	16:02	A droite direction St Thélo	
62,00	-		D69/D7	16:10	16:06	tout droit direction St thélo	
63,40		entrée St thélo	D69	16.12	16:08	tout droit	
64,10		sortie St thélo	D69	16:13	16:09	A gauche direction St caradec	
69,30		Entrée Saint caradec	D7	16:21	16:16	tout droit (église)	
69,70		Croisement	C1	16:22	16:17	tout droit direction Hemonstoir	
71,80		Saint Marcel (MG 3)	C1	16:25	16:20	GRIMPEUR	
73,20		Hemonstoir entrée	C1	16:27		Virage dangereux a gauche en éping	
73,40		1er passage sur la ligne	-	16:27	16:22		
78,50		2éme passage sur la ligne (PC4)		16:34	16:29	POINT CHAUD	
83,60		3éme passage surla ligne		16:42	16:36		
88,70	10,20	4éme passage sur la ligne		16:49	16:43		
93,80	5,10	5éme passage sur la ligne		16:56	17:00		
98,90	0,00	ARRIVEE		17:04	16:58		
20,00	-,00						